

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 juin 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (pouvoir de M. Gilles CURTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI, (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel SAPORTA, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 juin 2011

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

2011.06.12 : Conventions relatives à la réalisation et à l'édition de cartes papier mises à la disposition du public à l'occasion des journées du patrimoine.

M. Patrick Confetti, rapporteur, donne lecture de la délibération.

A l'occasion des journées du patrimoine 2011, qui auront lieu les 17 et 18 septembre 2011, Versailles Grand Parc fera éditer à destination du public un plan comportant les monuments et les sites remarquables situés sur le territoire des communes de l'intercommunalité.

Ce document indiquera également les parcours et manifestations spécifiques qui se dérouleront à l'occasion des journées du patrimoine, ainsi que les lignes de bus permettant d'accéder aux monuments et endroits remarquables signalés et aux manifestations spécifiques prévues à cette occasion. Ce plan permettra à l'agglomération de Versailles Grand Parc de témoigner de sa richesse patrimoniale et d'offrir aux visiteurs une identité du territoire.

Ce plan sera édité de la façon suivante :

- Sous forme de carte papier mise à la disposition du public sur différents sites. Cette carte sera éditée entre 25 000 et 35 000 exemplaires pour un coût estimatif de 6000 euros TTC.
- Sous forme de plan numérique interactif sur le site Internet de Versailles Grand Parc.

Les sociétés qui gèrent des lignes de transport de personnes sur le territoire de VGP et qui interviendront à l'occasion des journées du patrimoine, ont proposé de participer aux coûts de l'édition de ces plans sur support papier. Le montant total de ces participations s'élève à 5000 €.

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec chacun des transporteurs afin de préciser les modalités de leur engagement financier.

Il est donc proposé de d'établir deux conventions distinctes avec la société Phébus et la société des Cars La Croix-Hourtoule.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes des conventions à conclure avec la société Phébus et la société des Cars La Croix-Hourtoule relatives aux modalités de participation desdites sociétés à la réalisation et l'édition de cartes à l'occasion des journées du patrimoine ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et les actes afférents ;*
- 3) *dit que les recettes seront inscrites au budget de Versailles Grand Parc nature 7478 « participations autres organismes ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégué,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services